

## POUR NOUS CONTACTER

UD CGT 71

5 rue Guynemer  
71200 LE CREUSOT  
03 85 57 35 15

[formationudcgt71@orange.fr](mailto:formationudcgt71@orange.fr)



## Sommaire

- La Formation Syndicale : Pourquoi ?
- Comment ça marche ?
- La formation syndicale en pratique !!
- Nouveau parcours de formation syndicale générale
- Objectifs des formations
- Fiche candidatures
- Modèle de lettres
- Plan de formation
- Contact

# La formation syndicale, pourquoi ?

La formation syndicale: un droit et un outil pour la construction syndicale !  
Inscrivez-vous !



Pour être efficace, tout simplement...

- Pour équiper nos syndiqués, militants, dirigeants en savoirs et savoirs faire pour agir, mener et conduire leur activité, remplir leur mandat.
- Bâtir une économie performante pour servir le progrès social exige d'arrêter de dévaloriser le travail humain.
- Gagner des avancées sociales ne sera possible qu'avec des syndiqués nombreux, pleinement acteurs décideurs.
- Parmi eux, il en faut qui assument des responsabilités à tous les niveaux de l'organisation. Ils et elles sont élus sur la base de la confiance que les autres leur accordent. C'est primordial.
- Cela ne dispense pas d'acquérir les connaissances et plus largement les capacités indispensables à la réussite de la mission qui leur est confiée. Cela a toujours été vrai.

Aujourd'hui c'est devenu déterminant. Parce que le champ du syndicalisme s'élargit, les questions se complexifient, le salariat s'est beaucoup diversifié, les techniques évoluent dans le syndicalisme comme dans la société.

Tout cela donne à la formation syndicale une place nouvelle et un rôle différent.

Développer une formation syndicale accessible, répondant aux besoins de chacune et de chacun, dès l'adhésion, au fur et à mesure des prises de responsabilités, puis tout au long de sa vie syndicale constitue un enjeu majeur pour la Cgt.

# Comment ça marche !!

## Rôle des syndicats

Responsables du syndicat, en fonction de vos besoins, construisez votre plan de formation en lien avec les UL et l'UD qui organisent la formation sur le département. La formation syndicale est un droit pour les adhérents et un besoin pour agir individuellement et collectivement !

Nous souhaitons que cette offre de formation soit en mesure de répondre aux besoins des syndicats et militants du département. Elle peut être complétée selon vos demandes, et vos fédérations proposent également des formations spécifiques. Si ce n'est déjà fait, il est judicieux de désigner un ou deux camarades en charge de la formation syndicale dans votre syndicat et de le faire connaître.

Enfin, vous avez la responsabilité d'organiser la formation d'accueil, dénommée "S'impliquer dans la CGT", remplaçant les "FANS" de ces dernières années. Dans le nouveau parcours de formation syndicale générale, ce module devient la première étape « obligatoire ». Il est donc impératif que les syndiqués puissent y avoir accès rapidement et facilement après leur adhésion.

Vous pouvez également faire connaître le module "Découvrir la Cgt", à destination de tous les salariés ou encore organiser des journées d'étude sur les thèmes de vos choix.

Le calendrier annuel est diffusé en fin d'année pour l'année suivante. **Attention** : des dates peuvent être modifiées et des stages peuvent être programmés après l'impression de la présente offre. Vous trouverez les modifications sur le site de l'UD à <https://ww.udcgt71.fr>

## Règles de vie

Être stagiaire ou formateur dans une formation syndicale CGT implique le respect d'un minimum de règles. Les stagiaires doivent bénéficier des meilleures conditions pour que la formation soit une réussite, pour eux-mêmes et l'organisation. Pour partie, cet objectif passe par le respect des règles de vie en stage nécessaires à la réussite, l'efficacité, la cohésion et la cohérence du stage. L'assiduité et l'activité des stagiaires dans toutes les journées de formation sont indispensables.



Le syndicat s'engage à ne pas solliciter le stagiaire pendant sa formation, qui doit pouvoir se dégager de toute obligation syndicale sur cette période. La formation est prioritaire et doit être suivie dans sa totalité et selon les horaires fixés collectivement. Les repas sont de préférence pris en commun, participant aussi à la création de la dynamique de groupe indispensable à l'acquisition des connaissances visées.

## Connaissance des différents stages

Afin de proposer des stages de formation à vos syndiqué-e-s, ce "catalogue" vous donne un rapide descriptif (Public visé et pré-requis, durée, objectifs, contenu, etc).

## L'inscription aux stages

- Les modèles de courriers à adresser aux employeurs (30 jours minimum avant le stage), ainsi que les fiches d'inscription à transmettre à l'UD ou aux ULs sont envoyés en temps et en heure en fonction des dates des stages (au plus tard 45 jours avant le début du stage).
- N'attendez pas le dernier moment, vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire aux stages programmés pour l'année suivante.
- Tous les stages, (excepté les stages CSE et CSSCT) les frais sont pris en charge par l'organisateur du stage.
- Les éventuels frais de transport (lorsque le stage ne se déroule pas sur votre bassin d'emploi) pour se rendre aux stages peuvent être pris en charge par votre syndicat après discussion.
- Une convocation est adressée à chaque stagiaire, une quinzaine de jours avant le stage.
- De manière générale, un stage se tient avec un minimum de 8 participants et un maximum de 12/14 participants.
- Pour la richesse des échanges, les origines professionnelles des participants doivent être diverses, pour des formations interprofessionnelles avec un maximum de 3 stagiaires issus du même syndicat.

# La formation syndicale en pratique !!

## Qui a droit au congé de formation économique, sociale environnemental et syndicale ?

Ce congé de formation est ouvert à l'ensemble des salarié.e.s (adhérent.e.s ou non à un syndicat), y compris les apprentis et les privés d'emploi.



## Le congé peut-il être refusé par l'employeur ?

Le congé est de droit et ne peut être refusé que pour les besoins de service, le refus doit être notifié dans les 8 jours à compter de la réception de la demande. Le congé de formation est de droit, sauf si l'employeur estime, après avis conforme du CSE, que cette absence pourrait avoir des conséquences préjudiciables à la production et à la bonne marche de l'entreprise.

## De combien de jours peut-on disposer personnellement ?

Chaque salarié dispose de 12 jours ouvrés (sauf accord d'entreprise plus favorable). Ils sont portés à 18 jours pour les salarié.e.s du privé qui interviennent comme formateur ou qui sont appelés à exercer des fonctions syndicales.

convivialité  
fédérer  
solidarité  
organiser  
rassembler

## Peut-on fractionner le congé ?

Oui, la nouvelle loi du 5 mars 2014 permet maintenant de prendre le congé sur une demi-journée minimum pour les salariés du privé, pour les fonctions publiques nous restons sur 2 jours minimum.

LA FORMATION SYNDICALE  
EST LA CLEF DES LUTTES  
EN COURS ET À VENIR.

## A-t-on le droit à plusieurs formations dans l'année ?

Oui, sous réserve de ne pas dépasser en cumul, les 12 jours (ou 18 jours pour les formateurs).

## Quels documents doit-on remettre à son employeur lors de la participation à un stage de formation syndicale ?

- Le premier est la demande de formation qui doit se faire 1 mois avant le stage (sauf accord collectif plus favorable) en recommandé avec accusé de réception, ou remise en mains propres contre signature.
- Le deuxième étant l'attestation de présence à fournir à l'employeur au retour du stage, lors de la reprise du travail.
- Aucun autre élément ne peut être réclamé.

## L'employeur peut-il imposer un stage ou un lieu de stage ?

Non, la formation syndicale CGT organise elle-même ses stages et choisit les lieux et dates de formations.

Pour ce qui est des formations CSE économique et CSSCT qui sont liées au mandat, c'est l'élu.e qui choisit le moment et l'organisme de formation. L'élu.e CGT privilégie la formation syndicale départementale CGT.

Une force  
à vos côtés

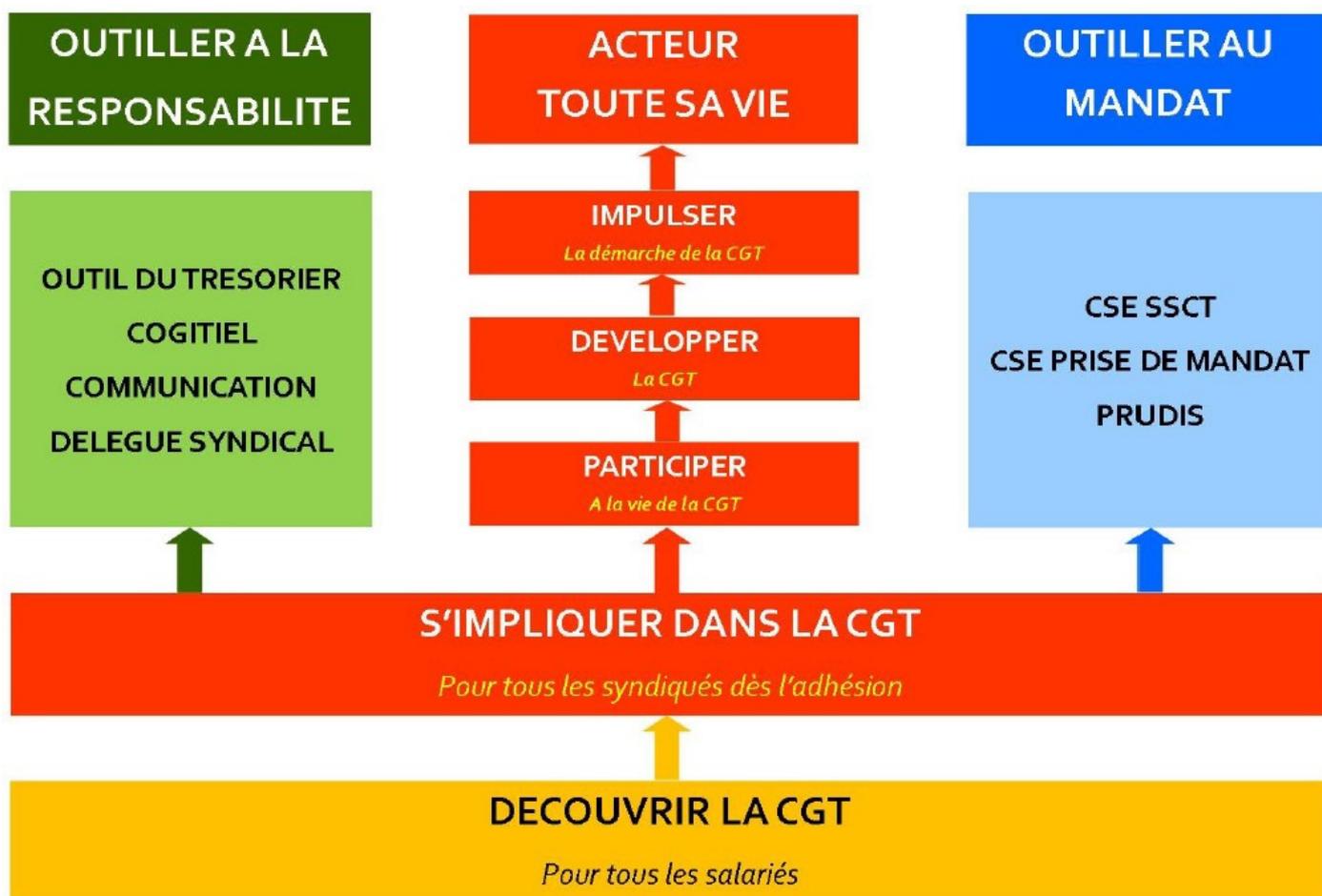
# NOUVEAU PARCOURS DE FORMATION SYNDICALE GENERALE

Comment pouvons-nous aller en formation syndicale ?



Les "Niveaux 1" ne sont plus au programme, remplacés par le stage "Participer à la vie de la Cgt".  
Le module "Développer" sera progressivement mis en place sur l'année 2024, pour remplacer le "Niveau 2".

Catalogue des formations syndicales



# OBJECTIFS DES FORMATIONS SYNDICALES



## **S'IMPLIQUER DANS LA CGT (pour les nouveaux.elles syndiqué.es)**

À l'issue de la formation, les stagiaires seront en capacité d'identifier l'organisation de la société, l'importance de l'action syndicale et la place du syndiqué dans la CGT.

## **CSE (Comité Social économique) pour les Élus CSE + suppléants**

Outils les élus CSE pour exercer leur mandat au Comité Social Economique en mettant en œuvre la démarche CGT.

## **COGITIEL SYNDICAT - À tous les responsables vie syndicale et politique financière**

- Avoir une vision claire de la démarche du COGITIEL en tant qu'outil pour la confédéralisation de la vie syndicale de la CGT
- Savoir manipuler l'ensemble des fonctionnalités du "module syndicat" à travers des mises en situations concrètes.
- Utilisation du COGITIEL par les élus et mandatés

## **Combattre les violences sexistes et sexuelles au travail - À tous les syndiqué.es**

Identifier et caractériser les violences sexistes et sexuelles au travail ; construire une démarche syndicale pour agir en mobilisant des outils à disposition. Nous aborderons la réalité des violences sexistes et sexuelles dans la vie et au travail ; la construction de notre intervention contre les violences sexistes et sexuelles ; mobiliser les acteurs pour notre démarche syndicale.

## **Comment combattre les idées de l'extrême droite - À tous les syndiqué.es**

Etre en capacité d'identifier les similitudes et les différences des discours de l'extrême droite entre hier et aujourd'hui.

## **DECOUVRIR LA CGT (pour les salarié.es)**

Présenter la CGT, ses structures, son fonctionnement et ses règles

## **Participer à la vie de la CGT (modules 1 et 2 et 3) À tous les nouveaux syndiqué.es CGT**

À l'issue de la formation les stagiaires seront capables de comprendre le mode de société capitaliste, et de mettre en œuvre la démarche CGT de transformation de la société.

## **Formation CSSCT pour tous les membres des CSSCT**

Connaître et être capables de restituer les orientations en matière de travail, de santé et de prévention et être en capacité d'assumer les principales tâches de l'élu CHSCT.

## **Formation de Formateurs - Aux futur(e)s intervenant(e)s ou animateur(s) dans les formations**

Etre en capacité d'animer un thème ou un stage CGT déjà construit, de mettre en œuvre les méthodes pédagogiques de la CGT pour favoriser la participation active des stagiaires.



# FICHE CANDIDATURES



**FICHE DE CANDIDATURE  
FORMATION SYNDICALE  
LOCALE OU DÉPARTEMENTALE  
SAONE ET LOIRE (71)**

Syndicat : ..... Fédération : .....

Entreprise : .....

Catégorie prof. : ..... U.L. : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance .....

Adresse (pers) : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. perso ..... Tél. Travail.....

Mail : .....

Responsabilités Syndicales : .....

Date d'adhésion CGT .....

Participera à la Formation : .....

du ..... au .....

Signature du syndiqué

Tampon du syndicat



# PROCEDURE DE DEMANDE DE CONGE DE FORMATION ECONOMIQUE, SOCIALE ET SYNDICALE

Comment pouvons-nous aller en formation syndicale ?



- D'abord les syndiqués doivent voir avec leur syndicat pour examiner les plans de formation proposés et, en adéquation avec le projet pédagogique de la CGT "Equiper pour agir", l'utilité de la formation syndicale pour le syndiqué.
- Le syndicat préinscrit le syndiqué à la formation souhaitée auprès de l'organisateur de la formation (UL, UD, FD, CR, CFD, etc...)



En même temps, le syndiqué fait une demande de congé de formation économique, sociale et syndicale auprès de son employeur.

➔ L'employeur a un délai de 8 jours à compter de la réception de la demande pour refuser ou demander son report. Les seuls motifs valables sont :

- ➔ Le délai de 30 jours est-il respecté ?
- ➔ Le quota individuel de formation (12 ou 18 jours) est-il respecté ?
- ➔ L'organisme de formation est-il habilité ?
- ➔ Le quota global de l'entreprise est-il respecté ?
- ➔ Le quota d'absences simultanées de l'entreprise est-il respecté ?
- ➔ Les nécessités de service permettent elles d'autoriser l'absence ?



OUI

ACCEPTATION DU CONGE

NON

En cas de **refus ou de report**, l'employeur doit justifier des motifs par écrit au salarié.

Si l'employeur n'écrit pas au salarié dans le délai de 8 jours, cela **vaut acceptation de sa part du congé** et de la prorogation du salaire.

Réponse négative

REFUS DU CONGE

REPORT DU CONGE



CONSULTATION  
du CE ou du CSE



L'avis du CE ou du CSE est-il favorable au refus ?



OUI

REFUS DU CONGE

# MODELES DE LETTRE



**Pour la formation CSE (Comité Social économique) ET le CSSCT il est important de faire valider le devis ci-dessous soit au CSE ou à l'employeur (suivant la formation) et nous faire remonter le devis 15 jours avant le début de la formation.**

## Devis pour la facturation des frais de formation économique Des élus au COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

UNION DEPARTEMENTALE CGT DE SAONE ET LOIRE  
5 RUE GUYNEMER  
71200 LE CREUSOT

Madame / Monsieur le secrétaire du Comité  
d'Entreprise  
Nom de la société  
Adresse  
Code postal et ville

A....., le.....

## Devis pour la formation économique des membres du Comité Social et Economique d'entreprise ou établissement

Madame, Monsieur, Cher-e camarade,

Conformément à l'article L. 2315-63 du code du travail, .....  
(Nom/Prénom) a demandé à suivre un stage de formation économique pour les membres du  
comité social et économique.

Cette formation est organisée par « La formation syndicale CGT » qui est un organisme agréé  
et se déroulera du ..... pendant ... jours.

Vous recevrez une facture à l'issue du stage conformément aux éléments indiqués ci-  
dessous. Nous vous demandons de nous retourner ce courrier, valant devis, signé avec la  
mention « bon pour accord » par courriel à : ud71@cgt.fr ou par courrier postal à l'adresse  
suivante : UD Cgt 71 – 5 Rue Guynemer 71200 Le Creusot.

- **FRAIS PEDAGOGIQUES :** 405.72 € x \_\_ jours x \_\_ stagiaire(s) = \_\_\_\_ €
  - **FRAIS DE SEJOUR :**
    - REPAS MIDI 17.50 € 17.50 € X \_\_ repas = \_\_\_\_ €
    - REPAS SOIR 17.50 € 17.50 € X \_\_ repas = \_\_\_\_ €
    - HEBERGEMENT 70 € par nuit 70€ x \_\_ nuits = \_\_\_\_ €TOTAL= \_\_\_\_ €
  - **FRAIS DE TRANSPORT** sur la base du tarif seconde classe SNCF, soit :  
0.17 euros x \_\_ kms = \_\_\_\_ €
- PRIX TOTAL : \_\_\_\_ €**

Si vous avez besoin d'autres éléments vous pouvez me contacter par téléphone au :  
03 85 57 35 15

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Cher-e camarade, l'expression de mes sentiments  
les meilleurs.

Signature

*Ce courrier est à retourner complété, daté et signé à l'adresse ci-dessus.*

Date : \_\_ / \_\_ / 2022

Nom et Prénom du secrétaire du CSE : \_\_\_\_\_

Mention manuscrite « Bon pour accord » :

Signature :

# Modèle de demande de congé de formation CSE - SSCT

## Secteur privé

Cette formation s'adresse aux représentants du personnel, au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

Adressez l'original, à votre employeur, 30 jours à l'avance.

Vous devez vous assurer que votre demande a bien été reçue, soit par un récépissé de son dépôt, soit en l'envoyant par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le nombre de jours facturés dépend du nombre de salariés dans l'entreprise (5 jours pour les entreprises de plus de 300 salariés et 3 jours pour celles de moins de 300 salariés).

Envoyez une copie à l'organisateur de la Formation CSE SSCT (Union Départementale) qui transmettra une copie ainsi que la copie de votre attestation de présence dans le dossier d'émargement au Pôle de la formation syndicale CGT.

Nom, prénom

Adresse

Monsieur le directeur

Société (nom)

(Adresse)

A....., le.....

Objet : demande de congé de formation CSE SSCT

Monsieur le Directeur,

Conformément aux articles L. 4614-14 ; L4614-15 ; L4523-10 et L4523-16 du Code du travail et à l'article 9 point V du titre IV de l'ordonnance N°2017-1386 du 23 Septembre 2017, ..... (nom-prénom) sollicite de votre part l'autorisation de partir en stage de formation nécessaire à l'exercice de ma mission en tant que représentant du personnel au CSE-SSCT.

Ce stage organisé par « La formation syndicale CGT<sup>1</sup> » organisme agréé, aura lieu

Du \_\_ / \_\_ / 2023 au \_\_ / \_\_ / 2023

à ..... pendant \_\_ jours.

(Préciser les dates de début et de fin de stage, le lieu de la formation et le nombre de jours de formation).

Cette demande d'absence vaut devis auprès de votre service comptable, vous recevrez une facture à l'issue du stage comme suit :

• FRAIS PEDAGOGIQUES ..... 405.72<sup>2</sup> € x \_\_ jours = \_\_\_\_\_ €

• FRAIS DE SEJOUR :

o REPAS MIDI 17.50 € ..... 17.50 € x \_\_ repas = \_\_\_\_\_ €

o REPAS SOIR 17.50 € ..... 17.50 € x \_\_ repas = \_\_\_\_\_ €

o HEBERGEMENT 70 € par nuit..... 70,00 € x \_\_ nuits = \_\_\_\_\_ €

TOTAL= \_\_\_\_\_ €

• FRAIS DE TRANSPORT (s'ils ne sont pas pris en charge par l'entreprise) sur la base du tarif seconde classe SNCF, soit :

0.17 € x \_\_\_ km = \_\_\_\_\_ €

-----  
PRIX TOTAL : \_\_\_\_\_ €

S'il y a un numéro de commande merci de le préciser ici : \_\_\_\_\_ et de nous indiquer le nom et les coordonnées de l'interlocuteur \_\_\_\_\_

Et merci d'adresser le bon de commande à : \_\_\_\_\_ (préciser coordonnées UD/FD)

Merci de préciser le code SIRET de l'entreprise : \_\_\_\_\_

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice/Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

[Signature]

<sup>1</sup> N° SIRET 775 678 451 000 60 / CODE APE 9420 Z

<sup>2</sup> Tarif janvier 2023

3 90 € dans les grandes villes et les communes de la métropole du Grand Paris, 110 € dans Paris.

# PLAN DE FORMATION 2023 SECOND SEMESTRE



## Formation CSE Prise de mandat

Pour les Élus CSE + suppléants

Lieu : **UD LE CREUSOT**

Quand : **du 09 au 13 octobre 2023**

Etre en capacité d'identifier les droits et moyens du CSE pour agir syndicalement avec les salarié-e-s



## Formation Participer à la vie de la CGT

(modules 1 et 2 et 3) - À tous les nouveaux syndiqués CGT

Lieu : **UD LE CREUSOT (en lien avec l'UL le Creusot)**

Quand : **du 06 au 10 novembre 2023 (modules 1 et 2)  
du 10 au 12 janvier 2024 (module 3)**

Etre en capacité de décrire la démarche revendicative de la CGT, et de déterminer les moyens en permettant de transformer les revendications en nouvelles conquêtes pour les salarié-e-s.

## Formation de Formateurs

Aux futur(e)s intervenant(e)s ou animateurs(trices) dans les formations

Lieu : **UD LE CREUSOT**

Quand : **du 27 au 1er décembre 2023**

Etre en capacité de mettre en œuvre la démarche pédagogique CGT et acquérir les outils pour préparer, animer un thème ou une session de formation

## Formation Comment combattre les idées de l'extrême

À tous les syndiqué.es

lieu : **UD LE CREUSOT**

Quand : **16 novembre 2023**

Etre en capacité d'identifier les similitudes et les différences des discours de l'extrême droite entre hier et aujourd'hui.

## Vos contacts à l'UD

**Farida BENRABIA et Magali NECTOUX**

Union Départementale CGT

Pôle formation

5 rue Guynemer - 71200 LE CREUSOT

03 85 57 35 15



formationudcgt71@orange.fr



## Vos contacts ULs



**UL le Creusot**

**03 85 56 24 57**

**union-locale-cgt-le-creusot@wanadoo.fr**

**UL Montceau**

**03 85 57 14 47**

**ul-cgt-montceau@orange.fr**

**UL Autun**

**03 85 52 09 51**

**cgt.autun@wanadoo.fr**

**UL Chalon**

**03 85 41 32 21**

**ul-cgt-chalon71@wanadoo.fr**

**UL Maçon**

**03 85 21 05 20**

**ul.cgt-macon@wanadoo.fr**

**UL Louhans**

**03 85 74 90 21**

**ulcgt.louhans@wanadoo.fr**

**UL Gueugnon**

**03 85 85 12 75**

**ul.CGT.gueugnon@wanadoo.fr**

**Antenne Charolais**

**03 85 81 35 44**

**cgtcharolaisbrionnais@gmail.com**



*La formation c'est  
l'histoire de tous...*